

nous ne pouvons, en parcourant la liste des prévisions, nous arrêter au poste relatif au Conseil privé pour discuter l'attitude de ses membres, je me demande à quoi sert ce poste.

Il me semble que les membres du Conseil privé sont les dirigeants de cet organisme. Certes, le président du Conseil privé doit être le premier ministre du Canada. Je présume que les autres ministres sont aussi membres de cet organisme. S'ils ne le sont pas, la population canadienne a tout intérêt à le savoir. Si le ministre des Finances pense que les ministres de la Couronne n'ont rien à voir avec le Conseil privé, il a, je pense, l'obligation de le dire immédiatement à la population.

M. le président: Je dois intervenir à ce point-ci, car rien n'a changé la décision que j'ai déjà rendue. Comme l'a signalé le ministre des Finances, les crédits dont il est question dans l'amendement n'ont trait à aucun membre du conseil privé mais seulement à des fonctionnaires. Par conséquent, si nous débattons ce crédit en particulier, le seul point que nous pourrions discuter, ce serait les traitements des fonctionnaires en cause. Cependant, il ne s'agit que d'un fait fortuit. A mon sens, cela ne change rien à la règle générale que j'ai déjà établie pour le débat. L'honorable député demande ce qu'il peut débattre. Je le répète, je ne puis pas faire ses discours à sa place et s'il n'a rien à dire à ce propos, il ne devrait pas avoir la parole.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Monsieur le président, cela fait plaisir à certains qui veulent faire valoir leur forte majorité à l'occasion de ce crédit. Il me semble que cet après-midi et ce soir nous avons discuté ces règles que je ne prétends certes pas connaître en spécialiste. Le ministre des Finances s'est servi de ces règles...

M. le président: A l'ordre! Que l'honorable député parle à propos de l'amendement, s'il en est capable. S'il ne le peut pas, je lui demanderais donc de reprendre son siège.

M. Peters: Monsieur le président, je voudrais que vous nous donniez un renseignement. Je voudrais savoir de quoi cet amendement nous autorise à discuter.

M. le président: Je pensais avoir été plus explicite. Je suis sûr que si le député de Timiskaming veut collaborer avec moi, il saisira le sens de ma décision. Une fois de plus, je ne puis lui dire de quoi il peut parler mais je lui ai dit de quoi il ne pouvait pas parler.

L'hon. M. Macdonnell: Puis-je poser une question au député? Ne pense-t-il pas qu'à la Chambre nous ne pouvons faire du travail qu'en collaborant? Ainsi, je lui demanderai s'il ne croit pas que cet amendement visant à supprimer le crédit n'est pas à prendre au sérieux mais que son seul but est de retarder les travaux. Revenant à ma première question, puis-je demander au député s'il n'est pas d'avis que si nous ne collaborons plus avec l'Orateur, si nous ne collaborions plus les uns avec les autres dans le cadre du Règlement, nous ne nous mettrions pas dans une situation très critique et très dangereuse?

M. Peters: Oui, monsieur le président. Je répondrai que nous nous mettrions en effet dans une situation très critique.

C'est vrai que le seul but de cet amendement, c'est de nous permettre d'atteindre un objectif mais cette pratique est en vigueur depuis longtemps lors de l'étude des crédits provisoires. Je crois que si tous les amendements présentés au comité avaient été mis aux voix cet après-midi, les discours des députés se seraient résumés à peu de choses et nous aurions réglé la question bien vite.

L'amendement que nous avons proposé a pour seul objet de nous permettre d'examiner ce qui s'est passé à cause de cette question de l'annulation. A mon avis, c'est une méthode qui nous permet d'en discuter. J'admets avec l'honorable député que nous nous engageons dans une impasse dangereuse quand nous devons proposer des amendements que nous n'avons pas vraiment l'intention de faire valoir et que notre but n'est pas l'objet déclaré dans l'amendement. Je répète que ce n'est qu'un moyen de nous permettre de parler d'autre chose.

J'admets en toute sincérité qu'il était un peu insensé de notre part de proposer cet amendement que nous ne voulons même pas appuyer car nous ne cherchons certainement pas à abolir le Conseil privé. Cela fait partie de notre Parlement mais nous voulons saisir la Chambre d'une mesure qui nous permette d'examiner une chose que le Conseil privé est ou était en mesure de réaliser. Il s'agit, à notre avis, d'une fausse manœuvre et l'amendement a pour seul objet de nous permettre de le signaler à la Chambre.

Nous en sommes arrivés à une bien triste impasse, j'en conviens; en effet, le président en est réduit à déclarer irrecevables des questions qui sont parfaitement pertinentes. Je répondrai à l'honorable député que je le tiens pour un ardent défenseur du Parlement et j'ai lu ses discours dans le passé. J'aimerais qu'il parle au ministre des Finances. Si le ministre s'était tenu coi, le présent débat serait probablement terminé depuis longtemps.

M. Winch: Monsieur le président...